



Bruxelles, le 21 août 2019

Monsieur l'Administrateur général,
Cher André-Marie Poncelet,

C'est avec stupéfaction et consternation que les comités belges de la SACD et de la Scam ont pris connaissance du courrier circulaire adressé par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux fédérations représentatives au sujet des émoluments des membres des instances d'avis.

Alors que la période de déclaration fiscale 2018 est achevée, et que la Fédération Wallonie-Bruxelles nous presse de mobiliser nos membres afin de composer les nouvelles instances d'avis, la diffusion de ce courrier provoque une énorme appréciation négative, un sentiment de manque de respect et une incompréhension quant à l'absence de concertation sur ce courrier.

Il faut être particulièrement éloigné des réalités des auteurs et des artistes, insensible à leur précarité, pour ajouter, de cette façon, cette difficulté à toutes les autres qui découlent largement de la place qui leur est assignée dans les politiques et les institutions culturelles gérées/financées par la FWB.

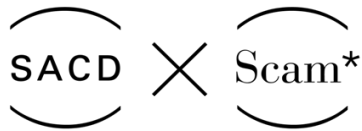
Les Comités de la SACD et de la Scam se sont donc associés au courrier rédigé par diverses autres fédérations professionnelles, dont la CTEJ et l'Union des Artistes. Nous avons aussi demandé à Monsieur Pol Mareschal d'inscrire cette question en urgence à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe ad hoc « statut d'artistes » qui se tiendra dans quelques jours.

D'ici là, nous demandons instamment à l'Administration de la FWB :

- De suspendre toute demande de précision au sujet du statut bénévole, indépendant, autre que devrait donner les candidat.e.s aux nouvelles instances
- De suspendre toute autre démarche/ mesure allant dans le sens suggéré par ce courrier (statut d'indépendant complémentaire)
- De rechercher, en dialogue avec les juristes et fiscalistes que proposeront les fédérations professionnelles, des solutions alternatives qui ne seraient pas aussi préjudiciables aux auteurs / artistes, et qui au contraire favoriseraient leur participation comme l'a souhaité le Parlement au moment du vote du décret.

Il convient désormais de reconnaître que les « artistes » TRAVAILLENT pour les politiques définies par la FWB, comme les autres travailleurs, qu'ils et elles sont fournisseurs de projets, de compétences, d'expériences, d'expertises, d'une énergie qui n'est ni comptabilisée, ni prise au sérieux, et qui sont pourtant indispensables à la réalisation des missions publiques que gèrent l'administration de la FWB et les institutions culturelles et audiovisuelles déléguées par l'Etat à cette fin.

Un effort de réflexion et d'innovation s'impose. Des solutions peuvent être imaginées, discutées et testées au plan juridique et fiscal :



Par exemple :

Pour les chambres de concertation : La solution paraît simple. Les fédérations emploient (selon les meilleures modalités bilatérales entre elles et les personnes) leurs délégués et sont subsidiées pour ce faire. Ce sont des jours de travail qui s'intègrent dans les différentes situations personnelles des délégué.es, selon les cas. Le montant TTC par jour devrait être négocié dans une convention entre toutes les fédérations et la FWB.

Pour les instances d'avis : Ce sont des expertises individuelles qui sont requises. Ces journées de prestation devraient être rémunérées dans le cadre d'un contrat d'emploi - ou de prestation s'ils sont « fournis » par une personne morale qui délègue l'expert.e.

Une instance comme le CED (Centre des Ecritures Dramatiques) ou l'asbl Maison des Auteurs et bien d'autres encore pourraient être des intermédiaires missionné.e.s.

De même, le montant journalier TTC devrait être négocié entre la FWB et toutes les fédérations.

Dans l'attente de vos réponses qui nous l'espérons pourront rassurer nos membres au plus vite, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur Poncelet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renaud Maes, Président du Comité belge de la Scam
Barbara Sylvain, Présidente du Comité belge de la SACD
Frédéric Young, Délégué général de la SACD et de la Scam pour la Belgique